



INFO TSAP

Spécial CAP de Promotions

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens Supérieurs

Octobre 2013 – 29^{ème} année

Sommaire :

1. CAP de promotion 2013
2. Déclaration à la CAP
3. Résultats de la CAP

1. CAP DE PROMOTION 2013

La Commission Administrative Paritaire des Techniciens Supérieurs s'est réunie le 16 octobre 2013.

L'ordre du jour était consacré à :

- **Avancement au grade de TS en chef au titre de 2013**
- **Accueil d'agents en détachement dans le corps des TSAP**
- **Avancements accélérés d'échelons**

Lors de cette séance, les élus UCP-STP de la commission administrative ont interpellé l'adjointe au Maire chargé des personnels, mettant en avant l'impact négatif de promotions prononcées tard dans l'année. En effet, comme vous pourrez le constater à la lecture de la déclaration reproduire en page 2, notre vécu syndical nous permet, au regard des retours négatifs qui nous ont été adressés depuis plusieurs années, d'affirmer que le bénéfice indemnitaire est fortement réduit pour les promus au second semestre.

En réponse à cette déclaration, comme nous pouvions le deviner, l'administration a tenté de nous convaincre que le calendrier imposé par la Ville n'a pas d'impact financier pour les agents. Cependant la DRH s'est engagé à vérifier ce que nous venions de dénoncer.

Pour ce qui concerne le dossier d'avancement de grade nous avons malheureusement constaté cette année que pour certaines directions le principe de continuité des listes d'avancement n'avait aucune valeur. Ainsi, un agent bien placé sur la liste une année, peut disparaître l'année suivante. Interrogée sur ce point précis, une direction n'a même pas fourni d'explications à nos élus et à notre bureau de gestion entre la pré-CAP et la CAP. Néanmoins d'autres directions ont justifié leur choix et répondu à certaines de nos interrogations.

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges
Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau

Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Jean Lou PAYMAL : Vice-Président
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE : Secr. adj.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric MICOUD : Trésorier adj.
Dominique CASTRONOVO : porte-parole des dessinateurs

Autres membres

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Cécile COULMANCÉ
Thomas GILLET
Daniel JOURDAN
Christian LAVAUULT
Joachim LOPEZ
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI

Plaquette du syndicat :

<http://stechparis.free.fr/plaquette.pdf>

2. DECLARATION FAIT PAR LE STP-UCP A LA CAP



Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP du 16 octobre 2013

Madame la présidente, mesdames, messieurs

Permettez-moi de faire une brève intervention pour renouveler notre demande de reprise du calendrier initial des dossiers de promotions. Ce n'est pas la première fois que nous dénonçons ce changement de calendrier imposé aux TSAP et ses répercussions pour les agents.

En effet, le fait de prononcer les nominations en octobre s'avère pénalisant pour les agents au niveau indemnitaire. Ainsi, les techniciens supérieurs principaux promus en chef au titre 2013 ne pourront bénéficier des primes de gestion de ce grade. D'après les éléments en notre possession nous avons l'assurance que le calendrier et le circuit de décisions de l'application PRIMES (délégations d'enveloppes aux directions en septembre et arbitrages individuels en novembre) ne permettront pas, comme le prévoit pourtant la législation parisienne, d'assurer le versement d'un complément au prorata temporis.

Au-delà de ce problème technique que nous vous demandons de corriger, cela pose le problème d'une rupture d'égalité de traitement entre les promus au choix à cette CAP et les lauréats de l'examen professionnel de l'arrêté du 5 juin.

La solution la plus sage serait de revenir au calendrier initial à savoir des nominations prononcées au premier semestre comme c'est le cas pour la filière ouvrière. Tel est l'objet de notre demande. Nous vous remercions, Madame la présidente, pour votre attention.

3. RESULTATS DE LA CAP DE PROMOTION AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF 2013

Les promus au grade de technicien supérieur en Chef au titre de 2013 par ordre alphabétique sont :

ABDESSELEM Mohamed (DPA), M. ALVES José (DPE), BRANLE Christian (IIBRBS), Mme BRINJEAN Virginie (DASES), Mme CLOUET Sylvie (DPA), FAVRIN Christian (DVD), GONCALVES Sandrine (DASES), JOUDIoux Fabrice (DASCO), KOENING Pierre (SIAAP), PAGANA Gaëtan (DU), RENNELA Rudy (DVD), SENE Abdoulaye (DPE), TOUSSEAU Eric (DVD) et TRAMONTIN Daniel (DEVE).

A tous, le STP adresse ses sincères félicitations.

Consulter les précédents Flash Info TS http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606

Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 **Sur internet :** <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** (et l'UCP Flash) en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>

S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP

Please enter your E-mail :

Saisissez votre abonnement

UCP Flash

Flash Secrétaires Administratifs

Info Dessinateurs

Info TS

Flash : Conseillers Sociaux Educatifs

Subscribe

Renseigner votre adresse Email et cocher **info TS** (et si vous le souhaitez **UCP Flash** consacré à l'actualité sociale de portée générale), cliquer sur **Subscribe** et confirmer votre inscription par retour par mail.

	<p>Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion</p> <p>La cotisation est de 25 euros PAR AN pour 2013</p> <p>Le chèque à l'ordre du S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris</p>
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Grade :</p> <p>N° SOI :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Portable :</p>	<p>Direction :</p> <p>Nom du service :</p> <p>Adresse service:</p> <p>.....</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>E-mail :</p> <p>Télécopie :</p>
<p>(1) - Je déclare adhérer au S.T.P.</p> <p>(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au S.T.P. Paris, le _____ Signature</p> <p>(3) - Je déclare verser un don au S.T.P. () - Rayer la mention inutile</p>	